



**COMMUNE DE NOUES DE SIENNE**  
**1 Place de la Mairie - Saint-Sever-Calvados**  
**14380 NOUES DE SIENNE**

Tel. : 02.31.68.82.63 – Mail : [contact@nouesdesienne.fr](mailto:contact@nouesdesienne.fr)

**Procès-verbal des délibérations du 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick		X	Bernard Marie		LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard	X				MESLIN Sébastien	X			
BOUVET Mickaël		X			NATIVELLE Patrick	X			
DESERT Thérèse		X	Christine Thomas		VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette	X				BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal		X	Philippe Duval		BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X				CHANU Virgile		X		
DESLANDES Daniel	X				DAVID Francis	X			
LEFEVRE Maryline	X				HUS Céline				X
BARON-CALBRY Virginie	X				LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel				X	LEROY Bernadette	X			
LEBOUTEILLER Chantal	X				CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François		X	Serge Mauduit		TABUT Gaëlle		X		
PATARD Damien		X	Daniel Deslandes		BERNE Thomas		X		
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine	X			
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian				X
BERNARD Lucie	X				LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves	X				MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSE Françoise		X	Norbert Jardin		PONCIN Jérôme	X			
LEBASSARD Charly				X	PRIME Denis	X			
LESAUVAGE Michel		X	Bernard Voisin		SALLOT Hubert	X			
RENARD Christiane	X				NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane	X				CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent		X	Jean-Luc Bazin		FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine				X
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan				X
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoît	X				VALLEE Régine	X			
PORQUET Lucien	X				VENISSE Didier		X		
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTEE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain				X	LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël	X			
LANGLOIS Roger	X				COTTEREAU Josette	X			
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian	X			
BLOUIN Christine				X	GESNOUIN Garance	X			
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane				X
DANJOU René				X	JUHEL Pascal	X			
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume	X			
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth	X			

M. le Maire propose l'ajout d'une demande supplémentaire pour la commune de Fontenermont au point « Subventions au associations » :

-Subvention pour l'association « les mamans au cœur de Fontenermont ».

Le conseil municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

Georges RAVENEL donne lecture des pouvoirs.

Claudine Josse présidente du SPIC de l'Etape en Forêt présente le nouveau responsable du site qui prendra ses fonctions à compter du lundi 4 juin 2018. M. Alexis HALLYNCK se présente et énumère son parcours professionnel.

### Intervention de Sandrine BURGOT pour présentation du « Point info 14, Maison de Services au Public »

Sandrine BURGOT agent de Noues de Sienne présente le Point Info 14, Maison de Services au Public (MSAP). Ce service est accessible dans les locaux du pôle socio du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9 h à 12h15 et de 13h15 à 17h15.

Un document est remis à chaque conseiller, celui-ci présente le dispositif qui permet aux personnes résidant en milieu rural d'avoir un point de contact avec les différents services publics partenaires (CPAM, CAF, Pôle emploi, MSA, Préfecture, MDPH, URSSAF, DGFIP, etc...), les statistiques et les animations.

### Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 avril 2018 (20H38)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

Délibération n°  
D2018-057

### Transfert d'actif de l'Intercom de la Vire au Noireau vers Noues de Sienne (20h45)

Dans la poursuite de la rétrocession de compétences vers les communes de l'ex-Intercom Séverine au 1er mars 2017, L'Intercom de la Vire au Noireau doit transférer l'actif et le passif liés à ces compétences auxdites communes.

Sont concernées par ces transferts les compétences suivantes :

- Création, aménagement et entretien de la voirie : toutes les voies communales et les chemins ruraux revêtus (chaussée et accessoires) sauf les dessertes des zones d'activités, ci-après dénommée « **compétence voirie** » ;
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la gestion contractuelle des temps périscolaires et extrascolaires, et transports scolaires par délégation du Département, ci-après dénommée « **compétence scolaire** » ;
- Equipements à vocation touristique : pôle touristique en forêt de Saint-Sever, via ferrata de Pont-Farcy, les Ritours à Champ-du-Boult, ci-après dénommée « **compétence tourisme** » ;
- Equipements sportifs et culturels : le gymnase de Saint-Sever-Calvados, l'école de musique, les bibliothèques et point info 14, ci-après dénommée « **compétence socioculturel** ».

L'actif et le passif sont restitués à la commune propriétaire selon la répartition suivante :

- Pour la compétence « **voirie** » : au prorata du km linéaire de voirie présent dans les statuts de l'Intercom Séverine, en application du rapport de la CLECT du 19 septembre 2017, hormis l'immobilisation 2005/11, restituée aux communes selon la mise à disposition qui avait été faite au profit de l'Intercom Séverine en 2004 ;
- Pour la compétence « **scolaire** » : au réel, selon les factures ;
- Pour la compétence « **tourisme** » : au réel, selon les factures pour toutes les dépenses quantifiables (et répartissables au réel), et au prorata de la population (indice INSEE au 01/01/2015) pour les autres dépenses ;
- Pour la compétence « **socioculturel** » : au réel, selon les factures.

Pour Noues de Sienne, les montants à transférer s'élèvent à :

#### Immobilisations :

Valeur brute : 16 537 415,45 €

Montant des amortissements : 479 353,26 €

Valeur nette : 16 058 062,18 €

#### Subventions :

Valeur brute : 4 848 543,33 €

Montant des reprises : 172 166,37 €

Valeur nette : 4 676 376,96 €

**Emprunts :**Capital restant dû au 1<sup>er</sup> mars 2017 : 258 999,11 €

Georges RAVENEL précise que le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a délibéré favorablement le 24 mai 2018 concernant ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de patrimoine.

<b>Délibération n° D2018-58</b>	<b>Décision modificative n° 1 budget « Transport » (20h47)</b>
-------------------------------------	--

Vu le Budget Primitif 2018 adopté le 27/03/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin d'équilibrer les sections d'opérations d'ordre 040 et 042, il est nécessaire de procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 détaillés ci-dessous.

Chapitre	Article	Code fonction	Intitulé du compte	Dépenses		Recettes	
				Diminut°	Augmentat°	Diminut°	Augmentat°
<b>Fonctionnement</b>							
042	6811	-	Dotations aux amortissemen	10,15			
011	6066	-	Carburants		10,15		
<b>Total Fonctionnement</b>				0,00		0,00	
<b>Investissement</b>							
<b>Total Investissement</b>				0,00		0,00	

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise les mouvements de crédit détaillés ci-dessus, formant la Décision Modificative 1 au budget annexe transport.

<b>Délibération n° D2018-059</b>	<b>Echange de terrain à Mesnil-Clinchamps - Aménagement Est du bourg (20h52)</b>
--------------------------------------	--

Marie-Josèphe Viard , maire délégué de Mesnil Clinchamps donne le détail de l'historique concernant ce sujet.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2011 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement Est du Bourg de Mesnil-Clinchamps prorogé par arrêté du 27 mai 2016,

Dans le cadre de la création du chemin de désenclavement à l'entrée Est du bourg, il est nécessaire d'acquérir la portion de terrain faisant office de droit de passage sur la propriété de M. Nicolas TETU. Celui-ci a signé un engagement pour un échange de terrain avec les conditions suivantes : pas d'indemnité, frais pris en charge à parts égales, bornage réalisé après les travaux, pas de clôture entre les 2 propriétés, la commune échangerait une bande de terrain sur la parcelle expropriée cadastrée AB 63 d'une largeur de 2 mètres en accotement de sa propriété. Un devis de bornage s'élève à 942 € TTC (si intervention unique avec le bornage envisagé impasse de la mairie avec Mme Geffrotin) et les frais notariés sont estimés à 600 € TTC. Cet échange coûterait donc à la commune 771 €.

Cette délibération permettra de mettre fin à une situation complexe qui dure depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Valide l'échange de terrain avec Monsieur TETU, tel que décrit ci-dessus.

<b>Délibération n° D2018-060</b>	<b>Echange de terrain à Mesnil-Clinchamps - Impasse de la mairie (20h53)</b>
--------------------------------------	--

La parole est donnée à Marie-Josèphe Viard maire délégué de Mesnil Clinchamps.

Vu l'acte notarié du 15 décembre 2017 pour la vente à la commune de Noues de Sienne d'un terrain avec bâti situé le bourg, impasse de la mairie à Mesnil-Clinchamps, référencé AB 84, 92, 93, 312, 314, 316,

M. le Maire de Noues de Sienne envisage d'aligner le tracé de la parcelle sur la limite de propriété avec Mme Geffrotin. Elle nous a fait parvenir son accord par écrit. Le devis de bornage s'élève à 444€ TTC (si intervention unique avec le bornage envisagé avec M. Têtu). Les frais notariés sont estimés à 650 €. Cet échange coûterait donc à la commune 547 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'échange de terrain avec Madame Geffrotin, tel que décrit ci-dessus.

**Délibération n°  
D2018-061**

**Vente de terrain à Mesnil-Clinchamps (20h58)**

Marie-Josèphe Viard explique que M. Esteban Eury et Mme Koralline Madeleine, propriétaires du salon de coiffure de Mesnil-Clinchamps, proposent d'acheter le terrain récemment acquis par la commune de Noues de Sienne, jouxtant leur parcelle, situé impasse de la mairie pour 8 000 €, et référencé AB 84, 92, 93, 312, 314, 316. Cette acquisition leur permettrait de libérer les emplacements de stationnement côté rue afin de les réserver à la future clientèle, d'avoir un accès par la façade sud de la maison et d'aménager l'intérieur de façon à créer une entrée indépendante partie professionnelle et habitable.

En conférence des maires du 16 mai, il a été proposé de fixer le prix de vente à 9 000 € afin de couvrir tous les frais occasionnés pour l'alignement de la parcelle en limite avec la propriété de Mme Geffrotin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une contre-proposition à hauteur de 9 000 € ;
- Valide dans ces conditions la vente du terrain cadastré AB 84, 92, 93, 312, 314, 316 à Madame Madeleine et Monsieur Eury.

**Délibération n°  
D2018-062**

**Vente de chemin rural à Champ du Boulton (21h00)**

Un courrier de demande d'achat d'un chemin rural a été envoyé à la mairie déléguée de Champ du Boulton par M. et Mme Jean-Claude METTE SANSON au lieu-dit « la Hervère ».

Cette partie de chemin se trouve enclavée dans leur propriété et ils sont favorables à ce que les frais de géomètre soient à leur charge. Considérant qu'une enquête publique est nécessaire, cette demande pourrait faire partie d'une opération globale.

Il convient de fixer le prix de vente soit au mètre carré, soit un prix forfaitaire. Pour information, le prix de vente du mètre linéaire était de 1€50 avant la mise en place de la commune nouvelle.

Georges Ravenel précise que ce chemin rural ne dessert qu'une seule propriété.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Fixe le prix de vente à 1,50 € le mètre linéaire ;
- Valide la vente du chemin rural au lieu-dit « la Hervère » à Champ du Boulton à M et Mme METTE-SANSON ;
- Décide de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation du chemin rural sis « la Hervère », entre les parcelles section A 129, 957 et 974.

**Délibération n°  
D2018-063**

**Demande de subventions dans le cadre de la contractualisation (21h02)**

Il convient d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention pour tous les projets concernés dans le cadre de la contractualisation auprès des organismes compétents susceptibles d'aider Noues de Sienne.

Il convient de valider le plan de financement du projet de l'éco gîte de Saint-Manvieu-Bocage. Georges Ravenel précise que le dossier a déjà été envoyé au Conseil Régional mais qu'il est nécessaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte du montant estimatif du projet et valide le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
<b>ACQUISITONS</b> <i>(foncières, immobilières)</i>		<b>UNION EUROPEENNE</b>	
--		FEDER	
<b>TRAVAUX</b>	<b>183 928,63</b>		
VRD	10 917,45	FEADER <sup>1</sup>	
GOE	37 518,18		
-CHARPENTE	25 698,10	FEADER-LEADER	
-COUVERTURE	4 870,41		
MENUISERIESEXT	15 107,85	<b>ETAT</b>	48 354,72
MENUISERIES INT.	9 521,16		
PLATRERIE –ISO	14 683,77		
CARRELAGE	6 648,34	<b>REGION NORMANDIE</b>	50 580,25
PEINTURE	8 956,17		
ELECTRICITE	6 082,20	DISPOSITIF POLITIQUE TERRITORIALE	
PLOMBERIE	15 996,00		
CHAUFFAGE	4 929,00	<b>DEPARTEMENT</b>	
OPTIONS			
LOCAL VELO	23 000,00	<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	
<b>HONORAIRES</b> <i>(à détailler)</i>		-	
MOE	<b>13 203,40</b>	-	
--		<b>AUTOFINANCEMENT <sup>2</sup></b>	
<b>MATERIELS – EQUIPEMENTS</b>		Fonds propres	3 386,03
-			
<b>-AUTRES DEPENSES</b>		Emprunts	100 000,00
IMPREVUS	5 188,97		
--		Autres	
<b>EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
		<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE <sup>3</sup></b>	
--		-	
<b>RECETTES GENEREES PAR L'INVESTISSEMENT</b>		-	
--			
<b>TOTAUX</b>	<b>202 321,00</b>		<b>202 321,00</b>

- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre de la contractualisation pour le projet éco gîte de Saint Manvieu Bocage.

## TOURISME

Délibération n°  
D2018-064

### Tarifs Etape en Forêt (21h09)

La délibération D2018-013 de Noues de Sienne fixait les tarifs de l'Etape en Forêt.

Pour information, la délibération 2018-006 du Conseil d'exploitation du SPIC Etape en Forêt en date du 23 avril 2018 fixe les périodes des basse et haute saisons ainsi que le pourcentage des arrhes (30%).

Les bons cadeaux sont cumulables (hébergements, parcours en hauteur et restaurant) et seront vendus sur le site. Le conseil municipal propose l'application d'une fourchette de prix pour les sandwiches plutôt qu'un tarif fixe, plusieurs sortes seront proposés.

A la remarque soulignant que le tarif « supplément animal » proposé est élevé, Claudine Josse précise qu'il est appliqué à ce montant là dans d'autres structures et que des dégâts avaient déjà été constatés sur certains hébergements.

Il est proposé de compléter les tarifs fixés par la délibération D2018-013 comme suit :

Sandwich	Entre 3 et 6 €
Collation : Tartes et gâteaux	Entre 1 et 3 €
Collation : Pain et viennoiseries	Entre 1 et 2 €
Supplément pour changement de cabane (bon cadeau ou Smartbox)	Forfait de 30 €
Location de vaisselle dans la salle de conférence	Forfait de 30 €
Camping : forfait à la nuitée pour 2 personnes emplacement et électricités inclus	12 €
Camping : forfait à la nuitée pour 1 personne emplacement et électricités inclus	7 €
Camping : personne supplémentaire par nuitée	3 €
Supplément par animal par nuit	6 €
Mise en place de « bons cadeau » numérotés valables sur tout le site (prix fixe)	10 €, 13 €, 15 € et 18 €
Ajout de la mention « taxe de séjour facturée en sus selon tarification en vigueur »	

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'ensemble des tarifs complétés applicables sur le site de l'Etape en Forêt ci-annexés ;
- Valide la mise en place de « bons cadeaux » numérotés valables sur tout le site pour les montants fixes de 10 €, 13 €, 15 € et 18 €.

## SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Délibération n°  
D2018-065

### Achat de gilets jaunes pour les élèves prenant les transports scolaires (21h17)

Dominique Cabuil responsable de la commission scolaire précise que celle-ci s'est prononcée favorable à l'achat par la commune de gilets jaunes pour les enfants de Noues de Sienne qui prennent les transports scolaires. Sont concernés les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, ainsi que les collégiens.

Un devis a été réalisé par la société Action Top à hauteur de 1 922,50 € HT (2 307 € TTC) pour 600 gilets.

Afin d'en réduire le coût, les associations de parents d'élèves (APE) ont accepté d'effectuer cet achat pour percevoir des aides et/ou des subventions. Des demandes ont été faites auprès de différents partenaires (banques, assureurs, FSE du collège,...), qui acceptent de subventionner en tout à hauteur de 650 €.

Noues de Sienne verserait donc une subvention à l'APE du collège, qui supporterait cette acquisition, à hauteur de la différence entre le coût d'achat et les subventions perçues, soit 1657 € au chapitre 011, article 6288 du budget annexe transport.

Ces gilets seront remis aux élèves qui prennent les transports scolaires le premier jour de la rentrée scolaire en présence des membres de la commission ainsi que de la gendarmerie qui leur rappellera les règles de sécurité.

Jérôme Poncin dit que la commune de Noues de Sienne est en retard concernant cette acquisition. Georges Ravenel répond que la plupart du temps c'est le département qui a fourni les gilets. Dominique Cabuil précise que la demande a été faite auprès du Département qui a répondu défavorablement et que la Région n'a pas répondu à celle envoyée en septembre 2017.

Lucie Bernard demande s'ils sont fournis gratuitement. Dominique Cabuil précise qu'il faudra réfléchir à la mise en place d'un règlement car ils seront remis gratuitement suivant une liste nominative.

Serge Mauduit demande si d'autres assureurs ont été sollicités, Dominique Cabuil répond que ce sont la banque et l'assureur principaux de la commune qui ont été contactés. Il précise qu'ils ont accepté que leur logo respectif figure ensemble sur le devant du gilet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le principe de financer l'achat de gilets jaunes pour les enfants prenant les transports scolaires ;
- Autorise le versement de la subvention à l'APE du collège pour le montant restant à charge à savoir 1 657 €.

Délibération n°  
D2018-066

**Nom de l'école élémentaire de Saint Sever (21h19)**

Dominique Cabuil précise que le conseil d'école de Saint-Sever a proposé de nommer la nouvelle école élémentaire de Saint-Sever « Simone Veil ». La commission scolaire réunie le lundi 14 mai a émis un avis favorable à l'unanimité.

Lucie Bernard, en sa qualité d'enseignante à l'école élémentaire de Saint-Sever, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Nomme l'école élémentaire de Saint-Sever-Calvados « Simone Veil ».

Délibération n°  
D2018-067

**Convention pour la fourniture de repas avec l'EHPAD la Roseraie pour la cantine élémentaire de Saint Sever (21h23)**

La délibération 2017-147 autorisait la signature d'une convention avec l'Ehpad la Roseraie de Saint Sever Calvados pour la fourniture de repas à l'école maternelle de St Sever.

Cette première année ayant été un succès, Dominique Cabuil propose d'étendre ce procédé à l'école élémentaire de St Sever à partir de la rentrée 2018-2019.

La nouvelle convention, applicable à partir de la rentrée 2018-2019, serait valable pour l'école primaire, c'est-à-dire élémentaire et maternelle. Elle propose un repas à 2,41 € HT (la convention 2017 établissait le coût à 2,39 € HT) et une reconduction annuelle tacite. Un seul tarif a été négocié pour les 2 sites, cela représente 1 % d'augmentation. Il rappelle que le site « Clic et miam » est consultable pour les menus.

Compte tenu de son appartenance au sein de l'EHPAD la Roseraie, Claude LEMENOREL ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Ehpad « La Roseraie » ci-annexée, pour la fourniture de repas à la cantine des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Sever-Calvados.

Délibération n°  
D2018-068

**Achat de matériel de liaison chaude pour la cantine élémentaire de Saint Sever (21h25)**

Un devis a été fourni par la société SOVICLIM SAS du groupe SOVIMEF pour la fourniture de deux conteneurs isothermes afin d'assurer la liaison chaude des repas de la cantine élémentaire de Saint Sever Calvados à compter de la rentrée 2018. Le devis s'élève à 2 881,90 € HT et sera financé au compte 2188, code fonction 251.

Dominique Cabuil précise que les repas sont livrés vers 11h45 pour une arrivée à la cantine des enfants vers 12h15, compte tenu que la perte de température est de 1° par heure, cela permet de servir des repas corrects.

Georges Ravenel dit qu'on ne peut pas faire l'économie de cet investissement, il permet un gain de temps pour le personnel qui n'a plus besoin de réchauffer les plats avant le service.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis fourni par la société SOVICLIM SAS du groupe SOVIMEF pour 2 881,90 € HT

## **SOCIOCULTUREL**

Délibération n°  
D2018-069

**Subventions aux associations (21h28)**

Le Conseil Communal de Saint-Sever-Calvados a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

	2018	Observations
Union Athlétique St Sever – section Football	5 000 €	Idem 2017
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	

Le Conseil Communal de Le Gast a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

	2018	Observations
Comité des fêtes Le Gast	1 000 €	Illumination de Noël
Club des aînés Le Gast	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 €</b>	

Le Conseil Communal de Mesnil Benoist a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

	2018	Observations
Association des anciens combattants des 3 Mesnils	80 €	

Club des anciens des 3 mesnils	80 €	
Comité des fêtes des 3 Mesnils	80 €	
<b>TOTAL</b>	<b>240 €</b>	

Le Conseil Communal de Mesnil-Clinchamps a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

	2018	Observations
Association des anciens combattants des 3 Mesnils	100 €	
Club des anciens des 3 mesnils	180 €	
Comité des fêtes des 3 Mesnils	350 €	
<b>TOTAL</b>	<b>630 €</b>	

Le Conseil Communal de Fontenermont a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

	2018	Observations
Les mamans au cœur de Fontenermont	250 €	
<b>TOTAL</b>	<b>250 €</b>	

Commune de Noues de Sienne :

	2018	Observations
Groupement Rural de Football Séverin	3 160 €	79 licenciés à 40 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 160 €</b>	

D'autres demandes, parvenues après l'envoi des convocations, seront proposées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise le versement des subventions ci-dessus détaillées aux associations listées ;
- Dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574 code fonction 025.

## FONCTIONNEMENT GENERAL

<b>Délibération n° D2018-070</b>	<b>Convention 2018 avec la Fredon pour la lutte contre le frelon asiatique (21h30)</b>
--------------------------------------	--

Dans la poursuite du plan de lutte collective contre le frelon asiatique mené dans le Calvados, la Fredon propose à Noues de Sienne la signature d'une nouvelle convention pour 2018.

Pour rappel, par la délibération 2017-183, le Conseil Municipal a validé la prise en charge par Noues de Sienne de la part restante pour la destruction de nids de frelons asiatiques effectuée dans le respect de la procédure mise en place avec la FREDON par des entreprises agréées par celle-ci, considérant que la lutte contre cette espèce est assimilable à un cas de salubrité publique. Georges Ravenel précise que cette proposition complète la délibération déjà prise par l'Intercom de la Vire au Noireau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2018 avec la Fredon.

<b>Délibération n° D2018-071</b>	<b>Fermeture d'un passage à niveau à Saint Sever (21h37)</b>
--------------------------------------	--

La parole est donnée à Jean-Pierre Nourry qui explique qu'une étude a été réalisée par le cabinet ERA concernant les passages à niveau PN 52 et PN 53. Elle propose de maintenir le PN 52 et de supprimer le PN 53. Il est préconisé d'élargir la rue de la petite vitesse et d'aménager un cheminement piétonnier.

La fermeture de ce passage à niveau entrainera un déplacement important de circulation (980 véhicules jour) vers la rue de Sept Frères.

Le conseil communal de Saint-Sever-Calvados a évoqué cette étude le 3 mai dernier.

Après avoir échangé sur les avantages (financement à hauteur de 200 000 euros, amélioration de la sécurité) et les inconvénients (circulation plus importante boulevard du nord et rue de la Petite Vitesse, impact négatif sur la vie commerciale de la commune, déplacement des problèmes de sécurité routière), il a émis un avis défavorable sur la fermeture du passage à niveau N53.

Le conseil communal de Courson a lui aussi évoqué ce point au cours de la séance du 14 mai 2018, lors des questions diverses. Il a également émis un avis défavorable, puisque ce passage n'est pas réputé comme dangereux, que la déviation de la circulation augmentera les risques sur l'autre passage à niveau, ....

Serge Mauduit dit que cette fermeture pourrait également avoir des impacts sur la fréquentation par les habitants de la Manche proches de Saint Sever, ils pourraient ne plus venir s'ils ont un détour important à faire. Il estime qu'il faudrait se concentrer en premier lieu sur les PN réputés dangereux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- S'oppose à la fermeture d'un passage à niveau sur la commune de Saint-Sever-Calvados ;

**Délibération n°  
D2018-072**

### **Mission d'audit et de conseil en assurances (21h42)**

Suite à la mise en place de Noues de Sienne le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble des contrats d'assurance a été conservé, ainsi que les contrats couvrant les biens transférés de l'Intercom Séverine. Cela représente une quarantaine de contrats (hors assurances du personnel). Il s'agit aujourd'hui de mener une étude complète afin de regrouper ces contrats, de contrôler la bonne couverture des biens, et de s'assurer de l'absence de doublons.

Le Cabinet Protectas, basé à Rennes nous a fait parvenir une proposition qui s'élève à 5 200 € HT.

Georges Ravenel dit qu'il est important de faire le point sur tous les contrats d'assurance qui ont été souscrits par les communes historiques et l'ex-Intercom Séverine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de « Mission d'accompagnement concernant les assurances dans le cadre de la création d'une commune nouvelle », faite par la société Protectas pour 5 200 € HT.

### **Questions diverses**

- Roger Langlois invite les élus à la course cycliste du prix Marie-Françoise Milcent organisée par l'Union Cycliste Landellaise (UCL) le dimanche 10 juin 2018. Des chasubles et des panneaux seront à remettre aux gardiens de carrefour par les maires délégués.
- Une copie d'un courrier qui pourrait être adressé à M. le 1<sup>er</sup> Ministre est distribué à chaque conseiller, celui-ci concerne les élections de 2020. Georges Ravenel explique qu'il est important que chaque commune soit représentée et que la proximité soit conservée sur les territoires étendus des communes nouvelles. Il est important de soutenir la démarche de l'AMF. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce courrier.
- Dispositif complémentaire santé : Ce point sera géré par le CCAS. Une réunion publique sera organisée à destination du public pour la présentation des tarifs préférentiels qui peuvent être proposés sur les communes nouvelles.
- Dominique Cabuil demande quelle est la suite donnée à la création de poste de catégorie A effectuée en fin d'année 2017. Georges Ravenel informe qu'une évolution récente est intervenue puisque Lénaïck Favrais, directeur général des services, a fait part de son souhait de passer à temps complet sur la commune de Noues de Sienne. Il n'y aura pas de recrutement sur ce poste, il n'est donc plus d'actualité.
- Zone d'activité : Hervé Dupard fait un topo sur le travail en commission au sein de l'Intercom de la Vire au Noireau. Pour Noues de Sienne, le travail se concentre sur la zone des Carreaux, le désir est de réfléchir et d'étudier toutes les possibilités.
- Jean-Pierre Nourry rappelle la manifestation du 9 juin concernant l'inauguration de la stèle à Saint Sever dès 14 h.
- Solidarité transport : elle sera mise en œuvre en septembre 2018. Le but est de créer un réseau de bénévoles pour aider les personnes qui n'ont pas de moyen de transport. Une intervention aura lieu pour présenter la mesure lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 5 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05 .